

OMPI



WO/PBC/14/12

ORIGINAL : anglais

DATE : 16 septembre 2009

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET

Quatorzième session
Genève, 14 – 16 septembre 2009

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS FORMULÉES
PAR LE COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET À SA QUATORZIÈME SESSION,
TENUE DU 14 AU 16 SEPTEMBRE 2009

adopté par le Comité du programme et budget

1. À sa quatorzième session tenue du 14 au 16 septembre 2009, le Comité du programme et budget (PBC) a formulé les recommandations ci-après en ce qui concerne les points de l'ordre du jour et les documents correspondants indiqués ci-dessous (voir l'ordre du jour de la session joint en annexe, document WO/PBC/14/1).

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES POUR 2008 ET ÉTAT DU PAIEMENT
DES CONTRIBUTIONS AU 30 JUIN 2009
(document WO/PBC/14/2)

Le Comité du programme et budget a recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, de prendre note du contenu du document WO/PBC/14/2.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME EN 2008
(document WO/PBC/14/3)

Le Comité du programme et budget a recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, d'approuver le contenu du document WO/PBC/14/3.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

PROGRAMME ET BUDGET PROPOSÉ POUR L'EXERCICE BIENNAL 2010-2011
(document WO/PBC/14/4)

Le Comité du programme et budget a recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, d'approuver le programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2010-2011 (document WO/PBC/14/4), sous réserve des modifications convenues indiquées ci-après :

- i) la modification des exposés de programme officiellement demandée par les délégations en ce qui concerne les programmes 5, 8, 9, 14, 16, 17, 18, 20, 27 et 30;
- ii) une augmentation des dépenses autres que les dépenses de personnel de 100 000 francs suisses pour le programme 8; de 220 000 francs suisses pour le programme 9; et de 230 000 francs suisses pour le programme 30, assortie d'une diminution correspondante des ressources non affectées, pour un montant total de 550 000 francs suisses; et
- iii) une dotation provisoire de 2,3 millions de francs suisses pour financer les coûts de démarrage et la mise en œuvre immédiate des projets et du mécanisme de coordination du Plan d'action pour le développement, sous réserve de l'approbation du CDIP et de l'Assemblée générale. Les propositions entérinées par le CDIP seront soumises au Comité du programme et budget à sa prochaine session pour approbation budgétaire finale.

Le Comité du programme et budget a prié le Secrétariat de procéder à un examen de la procédure budgétaire appliquée aux projets proposés par le CDIP pour la mise en œuvre des recommandations relatives au Plan d'action pour le développement, en vue de soumettre les recommandations issues de cet examen au Comité du programme et budget à sa prochaine session ordinaire.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR

PROCÉDURE DE SÉLECTION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES
(document WO/PBC/14/5)

Le Comité du programme et budget a recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne,

- i) d'approuver la procédure de sélection du vérificateur externe des comptes;
- ii) de constituer le jury de sélection d'ici à mars 2010;
- iii) d'autoriser le Secrétariat à engager la procédure de sélection.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ D'AUDIT DE L'OMPI
(exposé présenté oralement)

Le Comité du programme et budget a remercié le président du Comité d'audit pour son exposé et recommandé à l'Assemblée générale d'examiner de façon exhaustive les recommandations du Comité d'audit en vue de leur mise en œuvre.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT DE L'OMPI
(exposé présenté par le président)

Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé à l'Assemblée générale

- i) de renouveler le mandat de tous les membres du Comité d'audit jusqu'en janvier 2011;
- ii) de réexaminer le processus de roulement et le nombre des membres du Comité d'audit en vue d'arrêter les modifications correspondantes à sa session de 2010; et
- iii) de créer un groupe de travail aux fins de l'alinéa ii) ci-dessus, composé de sept (7) coordonnateurs de groupe, des États membres intéressés, du bureau du PBC et du président du Comité d'audit (ou du vice-président, en son absence). Le groupe de travail présentera sa recommandation au PBC à sa prochaine session (en 2010) afin de permettre aux États membres de choisir les nouveaux membres du Comité d'audit au mois de décembre 2010.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT DE L'AUDITEUR INTERNE
(exposé présenté oralement)

Le Comité du programme et budget a pris note du rapport de l'auditeur interne.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR

ÉTAT D'UTILISATION DES RÉSERVES
(document WO/PBC/14/8)

Le Comité du programme et budget a recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, de prendre note du contenu du document WO/PBC/14/8.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSITION RELATIVE À UNE NOUVELLE SALLE DE CONFÉRENCE
(document WO/PBC/14/10)

Le Comité du programme et budget a recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne,

- i) de prendre note du projet envisagé de nouvelle salle de conférence tel que décrit dans le document WO/PBC/14/10 (aux paragraphes 30 à 38 et à l'annexe II) et dans la brochure de l'architecte visée au paragraphe 4;
- ii) de prendre note du coût total estimatif de 64,2 millions de francs suisses en prenant acte du fait qu'une somme de 4,2 millions de francs suisses a déjà été approuvée par les assemblées le 12 décembre 2008 pour la "phase I", comme indiqué au paragraphe 52 et à l'annexe IV;
- iii) d'étudier la proposition tendant à autoriser le Secrétariat à utiliser, dans l'éventualité où cela serait nécessaire, une provision pour divers et imprévus d'un montant de 4 millions de francs suisses, comme indiqué au paragraphe 53 et à l'annexe IV;
- iv) d'étudier la proposition tendant à approuver que le solde du financement du projet provienne d'une dotation de 24 millions de francs suisses provenant des réserves de l'OMPI et d'un prêt commercial d'un montant de 40 millions de francs suisses comme indiqué aux paragraphes 56 à 58;
- v) de prendre note de la structure, du contrôle et de la vérification de la gestion proposés pour le projet aux paragraphes 42 à 49; et

vi) de prendre note du calendrier indicatif du projet tel qu'indiqué au paragraphe 41 et à l'annexe III.

2. Les points restants de l'ordre du jour seront transmis directement aux assemblées des États membres de l'OMPI pour examen.
3. Le rapport complet sur la quatorzième session du PBC, à approuver conformément à la procédure établie, sera produit en temps utile.

[L'annexe suit]

ANNEXE

OMPI



WO/PBC/14/1

ORIGINAL : anglais

DATE : 14 septembre 2009

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET

Quatorzième session
Genève, 14 – 16 septembre 2009

ORDRE DU JOUR

adopté par le Comité du programme et budget

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
voir le présent document.
3. États financiers intermédiaires pour 2008 et état du paiement des contributions
au 30 juin 2009
voir le document WO/PBC/14/2.
4. Rapport sur l'exécution du programme en 2008
voir le document WO/PBC/14/3.
5. Programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2010-2011
voir le document WO/PBC/14/4.
6. Procédure de sélection du vérificateur externe des comptes
voir le document WO/PBC/14/5.

7. Rapport du président du Comité d'audit de l'OMPI
exposé présenté oralement.
8. Composition du Comité d'audit de l'OMPI
exposé présenté par le président.
9. Rapport de l'auditeur interne
exposé présenté oralement.
10. Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de modules informatiques pour
assurer la conformité avec le nouveau Règlement financier et son règlement d'exécution
et les normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS)
voir le document WO/PBC/14/6.
11. Proposition de révision du Règlement financier et du règlement d'exécution du
Règlement financier
voir le document WO/PBC/14/7.
12. État d'utilisation des réserves
voir le document WO/PBC/14/8.
13. Rapport sur l'état d'avancement du projet relatif à la nouvelle construction
voir le document WO/PBC/13/9.
14. Proposition relative à une nouvelle salle de conférence
voir le document WO/PBC/14/10.
15. Rapport sur l'état d'avancement du projet relatif à la sécurité
voir le document WO/PBC/14/11.
16. Adoption du rapport
17. Clôture de la session

[Fin de l'annexe et du document]